

commune de Saint-Gilles, sur un espace vert appartenant à la Région et géré par Inter-Environnement. Nous ne pouvons donc pas intervenir.

M. Oberwoits.- Donc, aucune autorisation n'a été délivrée par la Ville pour cette activité commerciale et tout qui le souhaite peut ouvrir son petit commerce sur un terrain de Bruxelles Environnement, en concurrence déloyale avec les commerçants qui, eux, paient leurs taxes ! Je ne trouve pas cela normal. La partie pavée appartient à la Ville et je demande que la situation soit rapidement régularisée. Tous les commerçants ne sont pas traités sur le même pied, selon qu'ils sont protégés ou pas par le Collège. C'est scandaleux !

S'agissant du cinéma, il en va de même : il n'y a aucune raison de déroger aux règles. Je déplore que la Ville ne perçoive pas de taxes sur ces activités.

M. Close, échevin.- Nous avons compris que vous défendiez l'un de vos colistiers, mais lorsque ce dernier nous accuse de recevoir des pots-de-vin, il dépasse les bornes !

M. Oberwoits.- Je ne rentrerai pas dans ce genre de considération. Toutefois, certains se demandent pourquoi les règlements sont appliqués aux uns et pas aux autres.

M. le Bourgmestre.- Je partage votre avis.

M. Ceux, échevin.- Je rassure M. Oberwoits : dans ce dossier, une demande de changement d'affectation a été introduite auprès des services de l'urbanisme, et elle sera traitée comme les autres.

**Question de Mme Lemaitre concernant « l'autorisation de la manifestation du
Parti Populaire et de Nation et les arrestations violentes des contre-
manifestants »**

Mme Lemaitre.- Cela devient une habitude... Je vous ai déjà interrogé à plusieurs reprises sur des dysfonctionnements constatés au niveau des forces de police et, plus particulièrement, lors de manifestations à caractère politique.

Ce qui s'est passé hier en marge de la manifestation du Parti Populaire et de Nation est scandaleux et inadmissible.

Le 30 janvier dernier, vous m'aviez répondu qu'outre les dispositions prévues par le règlement général de police et les avis de la police fédérale ou de la Sûreté de l'État, vous fondiez votre décision d'octroyer ou non une autorisation de manifester sur d'autres facteurs objectifs : préservation de la tranquillité publique, respect de la loi belge sur les propos haineux, troubles à l'ordre public. Vous me disiez que ces éléments vous aidaient à évaluer la licéité de l'événement projeté et qu'ils étaient les principales raisons pour lesquelles il vous était arrivé d'interdire des manifestations sur le territoire de la Ville.

Sur quels éléments avez-vous autorisé la manifestation organisée par le Parti Populaire et à laquelle des membres de Nation - qui, faut-il vous le rappeler, est un groupuscule d'extrême droite n'hésitant pas à propager des propos haineux et à faire usage de violence - ont annoncé très tôt leur participation ?

Vous aviez interdit un rassemblement de Nation le 11 mars dernier sur la place d'Espagne et, en réponse à des courriels d'alerte d'antifascistes, vous aviez même parlé de « légitime inquiétude ». Quels nouveaux éléments ont-ils fait que la manifestation de dimanche ait été autorisée ?

La tenue d'une telle manifestation allait, c'était prévisible - je dirais même que c'est heureux -, entraîner une contre-manifestation. Nul besoin d'être la police fédérale ou la Sûreté de l'État pour le savoir.

Monsieur le Bourgmestre, les violences policières dont ont été victimes les contre-manifestants sont inadmissibles et scandaleuses. Vous l'avez-vous-même déploré ce matin par voie de communiqué, en annonçant qu'une enquête allait être menée pour faire toute la lumière sur le déroulement de l'intervention policière qui visait à empêcher la confrontation entre les deux groupes.

Hier, la police a tabassé des manifestants antifascistes pour protéger... des militants fascistes ! Des images impressionnantes ont largement circulé sur tous les médias. La police a ciblé les manifestants au faciès. Les jeunes présents dans la station de métro

ont été arrêtés, qu'ils soient ou non manifestants... Les manifestants plus âgés n'ont, eux, pas été inquiétés. Les coups portés par la police l'ont été directement à la tête. Deux jeunes ont été blessés, dont l'un est en arrêt de travail pour une semaine (commotion cérébrale, huit points de suture). Et pendant ce temps-là, monsieur le Bourgmestre, les membres de Nation buvaient tranquillement un verre en terrasse près de la Grand-Place en exhibant fièrement leurs t-shirts... Le Parti Populaire s'est félicité de l'action de la police.

Cela fait longtemps que je vous alerte sur des comportements similaires des forces de police - beaucoup moins médiatisés à l'époque – lors d'autres événements : action du Comité d'action et de soutien aux sans-papier de l'ULB, No Border Camp, rave party rue de la Loi, sit-in à la Bourse...

Vous annoncez donc une enquête. Fort bien. Si mes souvenirs sont bons, vous l'aviez aussi annoncé lors des arrestations des membres du CAS de l'ULB et des arrestations en marge du No Border Camp. Mais ne faudrait-il pas entamer une réflexion plus globale sur le comportement de vos forces de police, des agents et de leur hiérarchie, et mettre fin à leurs violences régulières envers un certain type de manifestants et de manifestations ?

Dois-je vous rappeler que ces manifestants, eux, en plus d'être intimidés, violentés et/ou humiliés par les forces de police, sont généralement arrêtés administrativement et régulièrement poursuivis pour rébellion, comme le seraient apparemment la trentaine de contre-manifestants arrêtés hier, ou sont soumis à des amendes administratives.

Nous demandons donc qu'une enquête soit menée et que des mesures soient prises d'urgence. Il ne doit pas y avoir d'impunité pour ce genre de comportements inadmissibles de la part des forces de l'ordre. Faute de quoi, ce sera la fin de la démocratie.

M. le Bourgmestre.- Vous avez lu mon communiqué de presse, et je ne puis m'étendre davantage sur ce dossier. Une enquête est en cours et des mesures sont prises, je puis vous le garantir.

Mme Lemaitre.- Vous avez annoncé des enquêtes à plusieurs reprises. Vous engagez-vous à informer le Conseil communal des suites réservées à la présente procédure ? Ce serait la moindre des choses.

M. le Bourgmestre.- Je vous tiendrai au courant.

M. le Bourgmestre.- Nous sommes arrivés au terme de nos travaux.

Prochaines séances

Vendredi 29 juin 2012

À partir de 14 heures : sections ordinaires.

Lundi 2 juillet 2012

À 15 heures : sections réunies sur deux sujets : présentation annuelle du rapport annuel 2011 du Comité d'audit et de la cellule d'audit interne ; exposé sur la situation du nouveau centre administratif

À 16 heures : séance publique suivie d'un comité secret.

M. le Bourgmestre.- La séance publique est levée.

- *La séance publique est levée à 20 heures 45.*